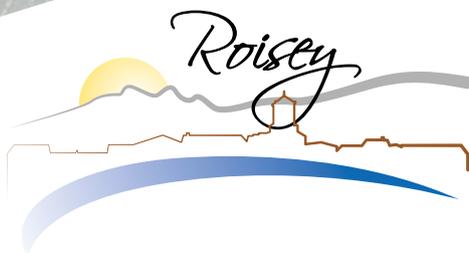


Le p'tit Roisaisaire

Lettre d'information de la Commune de Roisey



Édito

Nous venons de commencer l'année et déjà, il est temps de penser à la prochaine...

Le budget primitif 2024, qui a été voté, tient compte des évolutions de personnel et des projets que nous avons prévus de réaliser. Cette année encore, nous avons tenu à ne pas augmenter les taux d'imposition.

Nous comptons aussi beaucoup sur les aides du Département, de la Région et de l'État pour poursuivre nos objectifs.

Au vu du résultat officiel du recensement, nous pouvons dire que notre commune est attractive. Mais pourquoi choisit-on une commune ? Pourquoi décide-t-on de s'y installer, ou d'y rester durablement ? Cette question, nous nous la sommes tous posée, consciemment ou inconsciemment. Nous pouvons, bien sûr, y avoir des attaches particulières, des proches ou des souvenirs. Mais la réponse tient aussi, je crois, dans une combinaison de facteurs qui nous amène à évaluer le cadre de vie qui nous paraît le plus propice à nous épanouir, à fonder une famille, à grandir, à passer sa retraite.

À Roisey, ce cadre de vie, nous n'avons de cesse de le défendre, de le préserver, de l'améliorer.

Pour cela, il est possible de s'engager dans la vie associative et communale et vous en avez quelques illustrations dans ce petit journal.

Malgré tout, il y a aussi des règles de vie collective à respecter en évitant les divagations de nos animaux, en ne polluant pas les points d'apport volontaires, en choisissant le dialogue avec nos voisins, et ce ne sont là que quelques exemples du bien vivre ensemble que nous essayons de développer !

Cette année est encore une année électorale, et cette fois, ce seront les élections européennes qui se tiendront le dimanche 9 juin. Le bureau de vote sera toujours à la salle de la Porte Ouverte et sera ouvert de 8 h à 18 h.

Avec l'ensemble de mes collègues, nous vous souhaitons un bel été, et je remercie le personnel et l'équipe municipale qui œuvrent pour vous informer, entretenir et faire vivre notre village.

Profitez bien des animations à venir !

Philippe Aries

OPÉRATION PILAT PROPRE

42^{ème} ÉDITION

VENDREDI 14 JUN 2024

à 18 h

devant la Porte Ouverte

On vous attend nombreux !

Samedi 6 juillet

NOUVEL ÉVÈNEMENT

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE ROISEY

ROISEY
à partir de 18h

le MARCHÉ des Saveurs ET DES CRÉATEURS

DÉGUSTATION, VENTE, RESTAURATION SUR PLACE OU À EMPORTER

ANIMATION MUSICALE - FANFARE - BUVETTE

Venez découvrir des stands de produits des régions de France

Vous êtes nés en... 4 ?

Alors venez vous joindre à nous pour participer au banquet des classes en 4,

le **samedi 16 novembre** à la salle des Fêtes de Roisey.

Pour tout renseignement, contacter Sandrine Vanel au 06 32 06 77 93.

On compte sur vous !

Faites connaissance avec...

Alexis Chavas, Arboriste Grimpeur



ARBRES & JARDINS

J'interviens au service des arbres pour assurer leur bon développement et gérer leur cohabitation avec les activités humaines.

Le travail dans les arbres est varié : de la taille de formation d'un jeune plant, à l'abattage d'un tilleul de parc, en passant par l'entretien d'un cèdre majestueux. Pour cela, j'ai suivi deux formations d'un an chacune : celle de travaux forestiers (bucheronnage) et celle d'arboriste grimpeur au CFPF de Châteauneuf-du-Rhône (Drôme). Mon parcours d'apprentissage s'est prolongé par plusieurs années au sein d'équipes de paysagistes spécialisés ; j'ai ainsi appris la physiologie des arbres, les méthodes de taille, les techniques d'accès à l'ensemble des branches sur corde ou en nacelle, et la maîtrise des outils de taille et d'abattage.

Aujourd'hui, dans le cadre de mon activité d'entreprise, je suis ravi de participer à l'entretien des arbres qui nous entourent, de les maintenir dans une forme aussi naturelle et harmonieuse que possible, et surtout de grimper jusqu'à la cime de chacun d'eux.

Au-delà des arbres, je réponds également aux demandes de travaux d'entretien du jardin comme les tailles de haies, les tontes et le débroussaillage. Je me ferai un plaisir d'intervenir sur vos arbres, dans votre jardin ou tout simplement pour vous apporter des conseils.



Alexis CHAVAS - Arbres & Jardins
06 31 37 37 13 - chavas.arboriste@gmail.com



Vogue 2024

NOUVEAUTÉ !

Présence des autos tamponneuses et de la chenille !!!



Les jeunes de Roisey vous remercient pour votre accueil et votre présence tout au long de ce week-end festif ! Toutes les générations ont pu se retrouver à la vogue afin de participer à de nombreux événements. Entre la tournée des brioches, les manèges, les tournois de pétanque et de belote, le traditionnel cassage des berthes, la tomme daubée et les olympiades, le week-end du 3 au 8 mai aura été bien rempli. Les habitants de Roisey et du canton du Pilat ont pu profiter de l'ambiance conviviale de notre beau village.

Un grand merci à la mairie pour son aide précieuse dans l'organisation de cette vogue ! Nous espérons que vous avez apprécié la présence de nombreuses attractions foraines.

Nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2025 et vous souhaitons un bel été !

Arrêtons de brûler !

Valorisons nos déchets verts

Le brûlage à l'air libre persiste en région :
il impacte fortement notre santé et notre qualité de vie

Incitez vos concitoyens à valoriser leurs déchets verts :
cela leur permet d'agir pour un meilleur environnement
et une bonne qualité de l'air !

UNE PRATIQUE POLLUANTE...

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique polluante, d'autant plus que cette combustion a lieu dans des conditions très dégradées (combustibles de mauvaise qualité, humides, ...). Selon le Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique (CITEPA), 6 % des émissions annuelles de particules fines (PM2.5) issues du secteur résidentiel sont directement liées aux feux de déchets verts !

Il contribue à la dégradation de la qualité de l'air, à la gêne du voisinage et à l'augmentation des risques incendie.

Les conséquences sur la santé humaine et sur l'environnement de cette pratique sont donc majeures, notamment dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées encaissées et en période d'épisodes de pollution atmosphérique.

QUI BRÛLE QUOI ?

Plusieurs catégories d'acteurs sont amenés à générer des déchets verts sur votre commune. Le brûlage à l'air libre de végétaux est encadré en fonction de la typologie des acteurs qui la pratiquent :

Les particuliers et gestionnaires d'espaces verts de vos communes gèrent ...



... des déchets issus de la tonte de pelouses, taille et élagages de haies, arbustes, feuilles mortes, du débroussaillage ou encore des restes de potager, et autres pratiques similaires.



La pratique du brûlage est strictement interdite toute l'année (sauf dérogations) et régie par l'article L-541-21-1 du Code de l'environnement.

... QUI GÉNÈRE DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE



La pollution atmosphérique est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

Une corrélation des cas de cancers du sein avec une forte exposition aux polluants atmosphériques est de plus en plus mise en évidence.

Elle cause 40 000 décès prématurés par an (60 000 pour le tabac) et 1466 nouveaux cas de cancers du poumon par an (32 000 pour le tabac).

Elle réduit de huit mois en moyenne l'espérance de vie. (Source : Santé Publique France).



Les professionnels de votre commune :

■ Les agriculteurs

gèrent l'ensemble des déchets verts en provenance de leur exploitation : notamment les chaumes, pailles, branchages, déchets de récolte rémanents et sarments de vignes, taille de haies, déchets fruitiers.

■ Les forestiers

ont en charge la gestion des rémanents forestiers, des rémanents de tailles de haies bocagères et des ronces.



Pour ces professionnels, la pratique du brûlage n'est pas strictement interdite, elle est régie par le Code Rural et de la pêche maritime. En revanche, un arrêté préfectoral peut renforcer les dispositions de Code rural, voire interdire la pratique y compris pour les professionnels, en fonction des enjeux du territoire.

L'IMPORTANCE DES DÉMARCHES DE SENSIBILISATION, DE COMMUNICATION ET DE PÉDAGOGIE



Il s'agit du premier levier à mettre en œuvre au sein de votre commune pour sensibiliser vos concitoyens et le personnel communal aux impacts du brûlage à l'air libre : article dans le bulletin municipal, plaquettes, réseaux sociaux, etc.

UNE DÉMARCHÉ DE POLICE ET DE SANCTION GRADUÉE

Si vous constatez des infractions sur votre commune, vous pouvez dans un premier temps procéder à un rappel à la loi, en informant et sensibilisant le contrevenant.

En cas de récidive et/ou d'actes délibérés, une contravention peut être établie.

Le non respect de cette interdiction est désormais passible d'une amende de 4^e classe (jusqu'à 750 €).



Selon l'ADEME, l'entretien du jardin génère, en moyenne, 160 kg de déchets verts par personne et par an. Conformément à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, au 1^{er} janvier 2024, les ménages doivent trier leurs déchets biodégradables, notamment les déchets verts.

Les collectivités territoriales sont chargées de la mise en œuvre de cette disposition et proposent à leurs administrés des moyens de tri à la source.

Les déchets verts : des ressources à valoriser

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF



Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires) et fournir un engrais de bonne qualité.

Optez également pour un lombricomposteur ! Le lombricompostage est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.

Reussir son compost



EN DERNIER LIEU, LE DÉPÔT EN DÉCHETTERIE

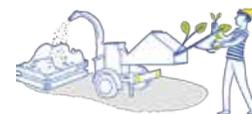
Afin d'encourager les particuliers à la pratique du « jardin zéro déchet », l'apport en déchetterie est à limiter. Néanmoins, lorsque la valorisation des déchets verts n'est pas possible à la parcelle et qu'il n'y a pas de ramassage en porte à porte, les habitants peuvent les amener en déchetterie.



LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING

Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchées et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour les espaces verts, jardins et potagers. Par exemple, le paillage conserve l'humidité des sols et réduit ainsi les arrosages. Le paillage limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité du sol.

La tonte mulching des espaces verts permet de laisser l'herbe finement coupée sur place et protège la pelouse de la sécheresse.



Retrouvez des outils pratiques pour les solutions alternatives



En tant que maire, vous pouvez agir pour préserver la qualité de l'air sur votre commune.



La pratique du brûlage à l'air libre est interdite aussi bien en zone rurale qu'urbaine. Si l'attention portée à la préservation de la qualité de l'air progresse, cette interdiction reste encore mal connue de nos concitoyens.

Le cadre réglementant l'interdiction du brûlage à l'air libre a fait l'objet d'évolutions significatives en 2020.

Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1 du Code de l'environnement).

En tant que maire et en vertu de vos pouvoirs de police, vous êtes tenus de faire connaître et respecter cette interdiction au sein de votre commune.

ILS S'ENGAGENT SUR LE TERRAIN

Dans le Puy-de-Dôme : un service de broyage des déchets de jardin



Afin de valoriser les déchets verts, la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne a mis plusieurs actions en place, recensées dans un guide pratique à destination des usagers.

Elle propose par exemple aux particuliers un service de broyage des déchets de jardin à domicile, sur rendez-vous et gratuit la première heure, en partenariat avec une Entreprise à But d'Emploi.

Dans l'Isère : des solutions pour valoriser les déchets verts

Dans le cadre du schéma directeur déchets 2020-2030, Grenoble Alpes Métropole met en place des solutions pour améliorer la gestion des déchets verts issus du jardinage et responsables d'émissions de polluants atmosphériques.

La Métropole propose de fournir gratuitement des composteurs et des stands de broyage pour transformer les branchages en broyat réutilisable pour ses habitants.

Des ateliers sont également proposés pour apprendre à composter, à jardiner zéro déchet, à réaliser une prairie fleurie, à réutiliser la tonte de jardinage via la méthode « Tonte mulching » et sur le lombricompostage.

Carrelage
Loïc
Mounier
06 63 77 96 18
42520 Roisey

LA FERME CHARCUTERIE FERRIÈRE DES HIRONDELLES PÉLUSSIN

CHARCUTERIE FERRIÈRE

Famille MANOA
04 74 56 17 05

7, montée de la Valette
La Chaize - 42410 PÉLUSSIN
www.gaecdeshirondelles.fr

Nourris avec les céréales de la ferme.
Nos produits sont fabriqués selon la tradition paysanne.

Ouvert du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h



LUNETTERIE
du Pilat

Marion Huet-Klein
Votre opticienne à Pélussin et à Maclas,
2 magasins à votre service !
Offre 2^{ème} paire à 1€ !

15, place des Croix 42410 Pélussin 04 74 59 02 77
109, place de l'Église 42520 Maclas 04 74 85 53 24

Tiers payant
Mutuelles



Contrôle de la vue
Adaptation lentilles



Déplacement
à domicile



Montures bébés
et enfants



Suivi personnalisé

Contactez-nous :



06 70 37 98 41
lydie.bonnet@iadfrance.fr

Agent commercial indépendant de la SAS i@d France,
immatriculé au RSAC de St-Etienne sous le numéro : 798263133



06 67 36 31 39
elodie.bonnet@iadfrance.fr

Agent commercial indépendant de la SAS i@d France,
immatriculé au RSAC de St-Etienne sous le numéro : 883253452

Concrétisons ensemble votre projet immobilier !

Vous souhaitez vendre ou acheter ?
Nos conseillères en immobilier près de chez vous



Avec plus de 15 ans d'expérience

Parfaite connaissance du secteur

Avis de valeur offert





www.iadfrance.fr

GRENIER BOIS **Scierie Grenier**
Bois & dérivés Vente professionnels et particuliers

Lames de terrasses
Essence IPE/Classe 4 / Mélèze
Abri jardin/piscine
Pergola sur mesure
Bois autoclave

Bois de charpente
Bois traité - raboté
Bois intérieur & extérieur
(parquet, frissette, panneaux et dérivés)

Nos bois proviennent de nos forêts du Pilat, de la Haute Loire et de l'Ardèche.

BUREAU

Route de Véranne 42520 MACLAS
Tél. 04 74 87 38 25 Fax. 04 74 87 40 09
contact@scierie-grenier.com

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE



Margierier Bâtiment Tertiaire Industrie

- Électricité générale
- Climatisation
- Borne de recharge
- Ventilation



POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Un artisan proche de chez vous

06 79 80 57 01

1087, route de la Garde - 42520 ROISEY
✉ electricite.mbti@gmail.com - @ [mbti-electricite-automatisme.fr](https://www.mbti-electricite-automatisme.fr)





OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 8 H À 19 H ET LE DIMANCHE DE 8 H À 12 H 15

126, place de l'Église - 42520 MACLAS - 04 37 04 97 74

Retrouvez toutes les informations sur le site [roseiy.fr](https://www.roseiy.fr)